

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Délibération n° :
2021-CC-03-041

Séance du :
06 JUILLET 2021

Nombre de Délégués :

- En exercice : **44**
- Présents : **26**
- Représentés : **13**
- Votants : **39**
- Absents : **05**

Résultats :

- Pour : **39**
- Contre : -
- Abstention : -

Secrétaire de séance :
**Jean-Marc DE LA
BEDOYERE**

L'an deux mille vingt et un, le mardi six juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la salle Firmin Declercq à Fleurines, sous la présidence de Monsieur Guillaume MARECHAL, Président, en session ordinaire, après avoir été convoqués le **mardi 29 juin 2021**, conformément aux dispositions de l'article L.5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Siégeaient à l'assemblée :

Monsieur BARON Jean-Marc	Monsieur LEFEVRE Sylvain
Monsieur BATTAGLIA Alain	Madame LESAGE William
Madame BENOIST Magalie	Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BLOT Laurent	Monsieur MARECHAL Guillaume
Monsieur BOUFFLET Pierre	Madame MARTIN Emilie
Monsieur CHARRIER Philippe	Monsieur MELIQUE Jacky
Monsieur DE LA BEDOYERE	Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine
Monsieur DUMOULIN François	Madame PRUVOST-BITAR Véronique
Monsieur GAUDUBOIS Patrick	Monsieur REIGNAULT Patrice
Madame GAUVILLE-HERBET Cécile	Madame REYNAL Sophie
Monsieur GEOFFROY Rémi	Madame ROBERT Marie-Christine
Monsieur GRANZIERA Gilles	Monsieur SICARD Bruno
Monsieur GUEDRAS Daniel	Madame TONDELLIER Viviane

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'empêchement, mais étaient représentés :

Monsieur ACCIAI Maxime donne pouvoir à Madame Viviane TONDELLIER
Madame BONGIOVANNI Julie donne pouvoir à Madame LOISELEUR Pascale
Monsieur BOULANGER Damien donne pouvoir à Monsieur GEOFFROY Rémi
Monsieur CURTIL Benoît donne pouvoir à Monsieur LEFEVRE Sylvain
Madame DIEDRICH Wilfried donne pouvoir à Monsieur MARECHAL Guillaume
Madame GORSE-CAILLOU Isabelle donne pouvoir à Madame ROBERT Marie-Christine
Madame JAUNET Christine donne pouvoir à Monsieur DUMOULIN François
Madame LUDMANN Véronique donne pouvoir à Monsieur GAUDUBOY Patrick
Madame MIFSUD Florence donne pouvoir à Monsieur GUEDRAS Daniel
Monsieur NGUYEN PHUOC VONG Jean-Pierre donne pouvoir à Monsieur REIGNAULT Patrice
Monsieur NOCTON Laurent donne pouvoir à Monsieur BATTAGLIA Alain
Madame PIERA Pascale donne pouvoir à Monsieur BARON Jean-Marc
Madame SIBILLE Elisabeth donne pouvoir à Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine

Ne siégeaient pas à l'assemblée pour cause d'absence :

Monsieur FROMENT Daniel
Madame LAPIE Dominique
Madame LOZANO Michelle
Monsieur PATRIA Alexis
Monsieur ROLAND Dimitri

Présentation du rapport d'activités 2020 de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président vérifie les conditions de quorum : 26 présents et 13 pouvoirs.

Monsieur le Président expose aux membres de l'Assemblée délibérante que :

L'article L. 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que « *le Président de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) adresse chaque année, avant le 30 Septembre, au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'EPCI peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.* »

Le rapport d'activités a pour objet de dresser, dans un souci de transparence et de lisibilité, le bilan annuel d'activités de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ventilé par grands domaines de compétences.

Ce dernier présente un bilan du fonctionnement et des actions menées par les services. Il reprend les objectifs fixés pour l'année, des années précédentes et présente les objectifs de l'année suivante.

Avant de le transmettre à chaque commune de notre intercommunalité, le Conseil Communautaire doit recevoir communication du rapport d'activités 2020 et prendre acte de son contenu.

Après avoir entendu l'exposé,

LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 14 novembre 2016 portant création de la communauté de communes dénommée Communauté de Communes Senlis Sud Oise ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment son article L. 5211-39 ;

Considérant la nécessité de réaliser un rapport annuel d'activités et de le communiquer aux communes membres de la Communauté de Communes ;

DECIDENT

Article 1 : de **PRENDRE ACTE** de la communication du rapport d'activités 2020,

Article 2 : d'**AUTORISER** Monsieur le Président à communiquer le rapport d'activités 2020 aux Maires des communes membres de la Communauté de Communes.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, à Senlis, le mardi 6 juillet 2021,
Et ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme,

Guillaume **MARECHAL**
Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLOW

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE



RAPPORT D'ACTIVITES 2020

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE

Contenu

INTRODUCTION	5
Introduction	6
NOUVEL EXECUTIF	9
1.1 - Les élus	11
1.2 - Présentation	13
MOYENS GENERAUX	16
2.1 - Les moyens généraux	19
Le service finances	19
La fiscalité - le budget	19
Les ressources humaines	20
Le secrétariat général	22
SERVICE TECHNIQUE	25
3.1 - Les grands projets	27
Le centre aquatique intercommunal	27
La digue de la Nonette	28
Les travaux de requalification de la ZAE Senlis Sud Oise	29
La fibre optique	30
3.2 - Le Service public d'assainissement non collectif	31
3.3 - Entretien	32
SERVICE PETITE ENFANCE - ACTION SOCIALE	35
4.1 - Le service petite enfance	37
Le Relais Assistantes Maternelles	38
La Halte-Garderie Itinérante	40
Les actions communes aux deux structures	42
4.2 - La Maison France Services Itinérante	43
SERVICE ATTRACTIVITE TERRITORIALE	45
5.1 - Le développement économique	47
5.2 - La transition climatique énergétique - nouvelles mobilités	49
Le Plan Climat Air Energie Territorial	49
Le Plan de Déplacements Mutualisés	49
Le schéma directeur des voies douces	50
SERVICE COLLECTE DES DECHETS MENAGERS	53
6.1 - La présentation du service	55
Les études en cours	56
Les marchés	56
Les tarifs et taux votés	57
Les actions de sensibilisation	58
6.2 - Le service "livraison à la demande	58

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE

The background of the entire page is a photograph of a village. In the foreground, there is a lush green field. Behind it, a dense line of trees and bushes separates the field from the buildings. The village features several houses with red-tiled roofs. Dominating the skyline is a large, light-colored stone church with a prominent square tower topped by a dark, pointed roof. The sky above is a deep blue, filled with scattered white and grey clouds. The word 'INTRODUCTION' is superimposed in large, white, bold, serif capital letters across the middle of the image, partially overlapping the church and the trees.

INTRODUCTION

Introduction

2020,

Qui ne se souviendra pas d'une telle année ?

Quand une crise planétaire sanitaire, comme notre monde n'avait plus subi depuis plusieurs siècles, impacte nos concitoyens, notre vie quotidienne, notre territoire et ses acteurs socio-économiques, comment pourrait-on l'oublier ?

L'année 2020 aurait dû être une année de transition élective somme toute assez commune des précédents mandats.

Mais elle ne le fut pas ...

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise débutait l'année avec le déploiement de l'exercice des compétences obligatoires qui lui avaient été assignées. Elle avait aussi fléché les projets communautaires structurants.

Ainsi l'année 2020 s'ouvrait sur les perspectives des élections locales et les grands projets à réaliser.

Le 1er tour des élections municipales s'ouvrait le 15 mars 2020, les rumeurs d'une nouvelle maladie s'intensifiait dans le monde, pour se refermer avec un confinement national et européen, le 17 mars.

Pendant près de 55 jours, la France et notre territoire se sont mis en retrait pour sauver les vies de toutes et tous. Il faut, ici, rendre hommage aux femmes et hommes de nos territoires qui ont poursuivi leurs activités professionnelles (au risque de leur propre existence souvent) au service des citoyens locaux au sein des structures de santé et de proximité.

Le moment de sidération national passé, la plupart des services de la CCSSO a pu reprendre son action auprès du public sous la forme digitalisée et amener du soutien aux communes membres et ses acteurs économiques. De même, les élections locales ont pu être finalisées et un nouveau président a été élu à la tête de la Communauté de Communes : Guillaume MARECHAL., maire de Fleurines.

D'autres épisodes de confinement ont émaillé l'activité économique et publique durant cette année 2020 avec plus ou moins d'importance. Toutefois, il est partagé que la sortie de cette crise n'est pas encore complète et qu'il y a maintenant, un risque de voir des impacts secondaires socio-économiques sur nos territoriaux locaux et nationaux.

Ce rapport d'activité 2020 prouve que, malgré le coup d'arrêt subi, la Communauté de Communes Senlis Sud Oise, ses élus et ses collaboratrices et collaborateurs, ont poursuivi, tant bien que mal, leur feuille de route : fédérer tous les acteurs autour de réalisations communautaires au service de la proximité pour le bénéfice du territoire sud Oise dans sa totalité.



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE

C H A P I T R E U N

NOUVEL EXECUTIF

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLO

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE



1.1 - LES ELUS

Le Conseil Communautaire du nouvel exécutif installé le 15 juillet 2020 compte 44 conseillers communautaires titulaires et 12 conseillers communautaires suppléants. Parmi ces membres, un bureau communautaire composé d'un Président et de 9 Vice-présidents a été élu.

Aumont En Halatte	Christel JAUNET	4ème Vice-présidente
Barbery	Dimitri ROLAND	Conseiller communautaire
Borest	Bruno SICARD	Conseiller communautaire
Brasseuse	Maxime ACCIAI	Conseiller communautaire
Chamant	Philippe CHARRIER	2ème Vice-président
	William LESAGE	Conseiller communautaire
Courteuil	François DUMOULIN	6ème Vice-Président
Fleurines	Guillaume MARECHAL	Président
	Jacky MELIQUE	9ème Vice-président
	Cécile GAUVILLE HERBET	Conseillère communautaire
	Dominique LAPIE	Conseiller communautaire
Fontaine Chaâlis	Alexis PATRIA	Conseiller communautaire
Mont L'Evêque	Michelle LOZANO	Conseillère communautaire
Montépilloy	Laurent BLOT	Conseiller communautaire
Montlognon	Daniel FROMENT	Conseiller communautaire
Pontarmé	Alain BATTAGLIA	3ème Vice-président
	Gilles GRANZIERA	Conseiller communautaire
Raray	Jean-Marc DE LA BEDOYERE	5ème Vice-président
Rully	Viviane TONDELLIER	Conseillère communautaire
Senlis	Pascale LOISELEUR	1ère Vice-présidente
	Patrick GAUDUBOIS	7ème Vice-président
	Véronique LUDMANN	8ème Vice-président
	Benoît CURTIL	Conseiller communautaire
	Magalie BENOIST	Conseillère communautaire
	Jean-François NGUYENPHUOCVONG	Conseiller communautaire
	Véronique PRUVOST-BITAR	Conseillère communautaire
	Damien BOULANGER	Conseiller communautaire
	Jean-Marc BARON	Conseiller communautaire
	Isabelle GORSE-CAILLOU	Conseillère communautaire
	Patrice REIGNAULT	Conseiller communautaire
	Daniel GUEDRAS	Conseiller communautaire
	Sylvain LEFEVRE	Conseiller communautaire
	Florence MIFSUD	Conseillère communautaire
	Martine PALIN SAINTE AGATHE	Conseillère communautaire
	Julie BONGIVANNI	Conseillère communautaire
	Marie-Christine ROBERT	Conseillère communautaire
	Elisabeth SIBILLE	Conseillère communautaire





	Wilfried DIEDRICH	Conseiller communautaire
	Pascale PIERA	Conseillère communautaire
	Sophie REYNAL	Conseillère communautaire
	Rémi GEOFFROY	Conseiller communautaire
Thiers Sur Thève	Pierre BOUFFLET	Conseiller communautaire
	Emilie MARTIN	Conseillère communautaire
Villers Saint Frambourg Ognon	Laurent NOCTON	Conseiller communautaire



1.2 - PRESENTATION

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise regroupe 17 communes et compte plus de 25 000 habitants dont près de 15 000 pour Senlis.

Elle est idéalement située aux portes d'entrée des Régions Ile de France et Hauts de France à proximité de l'autoroute A1 et des aéroports de Roissy Charles De Gaulle et Beauvais Tillé.

La Communauté de Communes se compose d'un tissu économique dynamique et innovant soucieux des évolutions climatiques et de leurs impacts sur l'environnement et d'un paysage mêlant ruralité et urbanité procurant un cadre de vie agréable

En 1 mot : elle a tout d'une grande.

La Communauté de Communes exerce en lieu et place des communes membres les compétences relevant de chacun des groupes suivants :

I. Compétences obligatoires

En matière d'aménagement de l'espace communautaire : schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ;

- Toutes études en matière d'aménagement de l'espace pour lesquelles cinq communes au moins ont manifesté un intérêt ;
- L'élaboration d'un PDU (Plan de Déplacements Urbains).

En matière de développement économique :

- actions de développement économique ;
- création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ;
- promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations GEMAPI;

En matière d'accueil des gens du voyage :

- aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs;

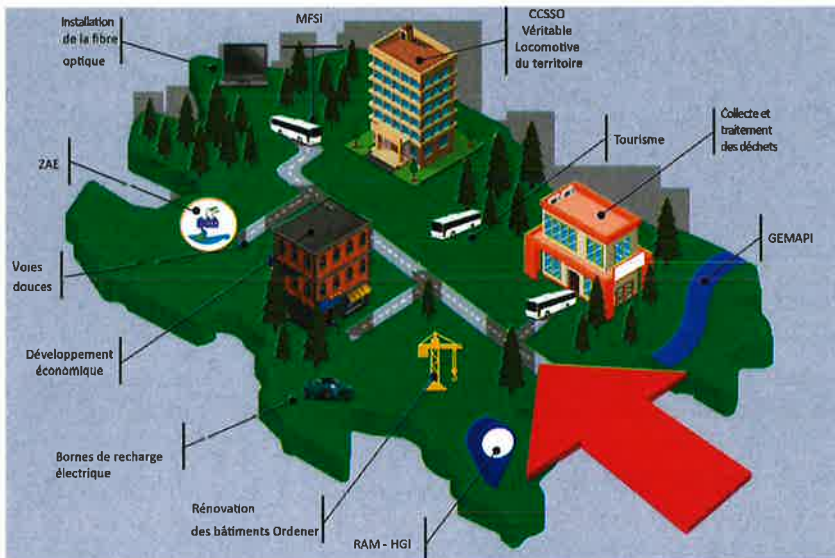
Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés ;

II. Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie ;

Politique du logement et du cadre de vie ;

Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes



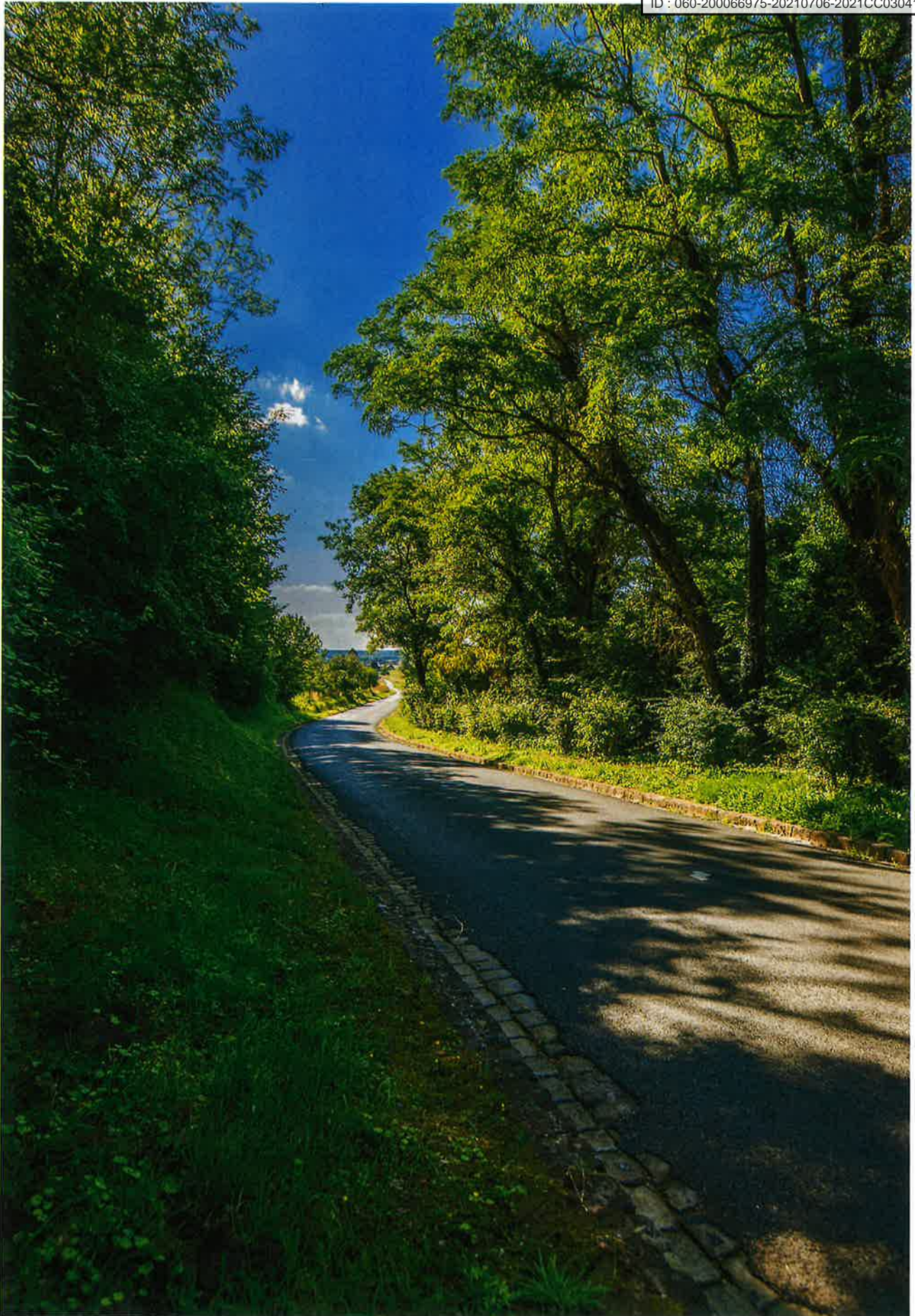
défavorisées ;

En matière de politique de la ville :

- élaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ;
- animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ;
- programmes d'actions définis dans le contrat de ville ;
 - Création, aménagement et entretien de la voirie ;
 - Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire ;
 - Action sociale d'intérêt communautaire ;
 - Création et gestion de maisons de services au public .

III. Compétences facultatives ou supplémentaires

- Assainissement Non Collectif (ANC) ;
- Activités sportives, culturelles et éducatives ;
- Très Haut Débit ;
- Réalisation d'une étude de programmation et de faisabilité pour la construction d'une Piscine ou complexe aquatique intercommunal ;
- Réalisation d'une étude de schéma directeur d'assainissement.



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE

C H A P I T R E D E U X

MOYENS GÉNÉRAUX

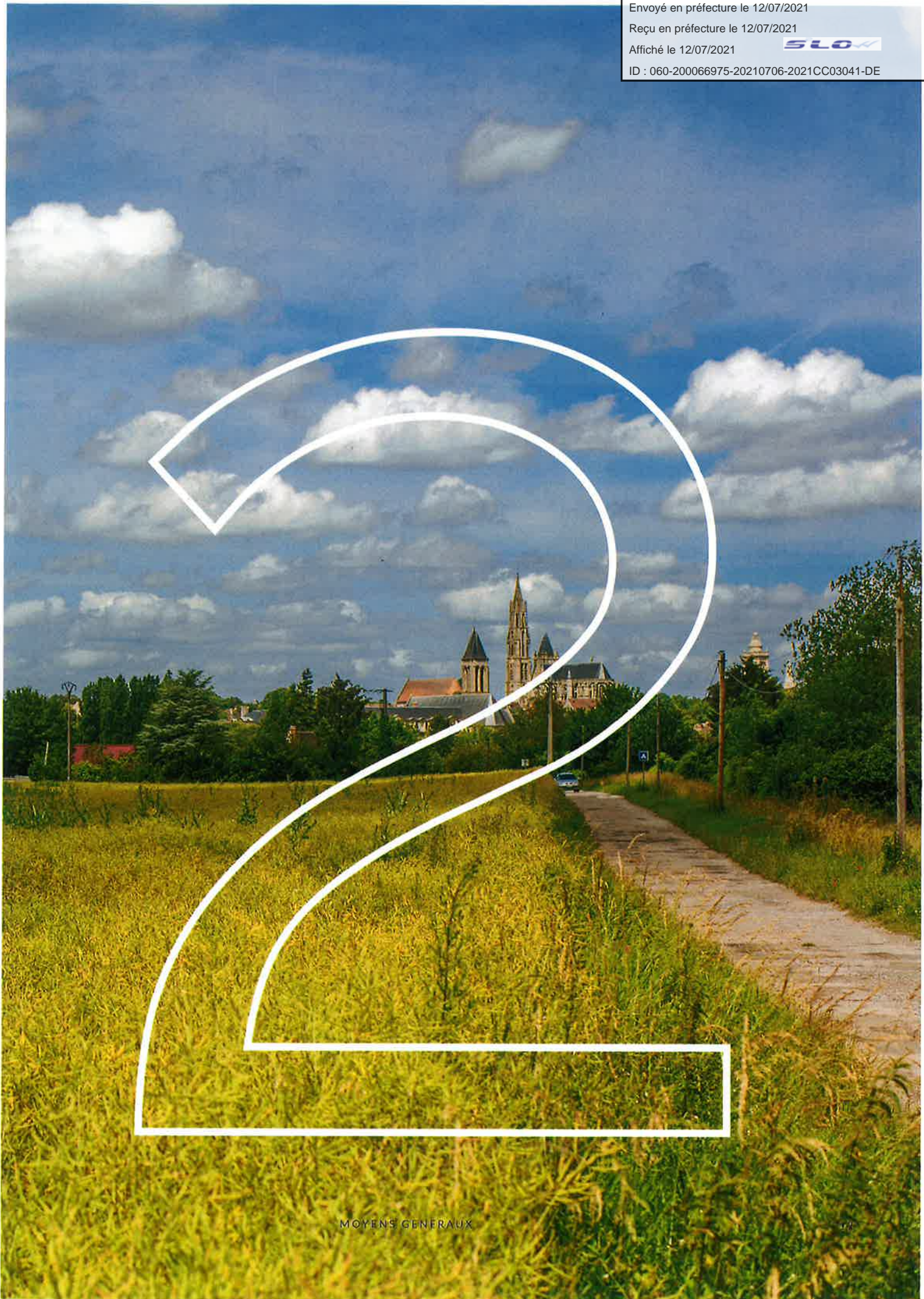
Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021



ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE

2.1 – LES MOYENS GENERAUX

Les moyens généraux regroupent les services supports de l'EPCI qui sont transversaux et assurent le fonctionnement quotidien.

LE SERVICE FINANCES

Un des services piliers de la CCSSO, ce dernier :

- Permet l'élaboration des budgets : budget principal et budgets annexes: Redevance des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) et Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) ;
- Participe à la définition des orientations financières et stratégiques et à leur mise en œuvre ;
- S'assure de la bonne exécution budgétaire engagement, liquidation des dépenses et émission des titres de recettes et son suivi ;
- Prépare les commissions finances en lien avec les différents services ;
- Participe aux réunions nécessitant une aide à la décision d'un point de vue financier.

LA FISCALITE - LE BUDGET

Le budget de la CCSSO vise à mettre en œuvre les orientations décidées par les élus dans un contexte financier contraint.

Le budget global se répartit entre fonctionnement et investissement, Il s'élève à 15 572 707 millions d'euros dont :

- 14 487 991 millions d'euros en fonctionnement ;
- 1 084 916 millions d'euros en investissement.

DEPENSES	MONTANT
CHARGES À CARACTÈRE GÉNÉRAL	2 159 308 €
CHARGES DE PERSONNEL	846 768 €
ATTÉNUATION DE PRODUITS	9 644 805 €
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	1 251 420 €
CHARGES FINANCIÈRES	84 174 €
CHARGES EXCEPTIONNELLES	163 062 €
AMORTISSEMENTS	338 454 €
TOTAL	14 487 991 €

Quelques chiffres pour la compréhension du budget :

Les atténuations de produit représentent 68% des dépenses de fonctionnement, elles correspondent au Fonds National de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC), au Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) ainsi qu'aux attributions de compensation qui représentent les sommes reversées aux communes à la suite du passage en

Fiscalité Professionnelle Unique (FPU).

Les charges à caractère général comprennent principalement les contrats souscrits auprès de prestataires, les locations immobilières, les charges afférentes aux différents contrats d'entretien et de maintenance des biens.

Le budget d'investissement constitue le patrimoine de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) comme par exemple la construction d'équipements, les aménagements ou les travaux.

Le remboursement de la dette s'élève à 276 530 euros pour l'année 2020, en sachant que le montant de la dette au 31/12/2020 est de 4 995 804 euros.

Les taux de fiscalité locale votés par les élus restent inchangés depuis 2018. Ils s'établissent comme ceci :

	TAUX	RECETTES PER- CUES
TAXE HABITATION	2,98%	6 631 770 €
TAXE FONCIERE BATI	2,81%	
TAXE FONCIERE NON BATI	4,32%	
CFE	23,82%	
CVAE		2 932 993 €
TASCOM		225 002 €
IFER		104 499 €
TOTAL		9 894 214 €

LES RESSOURCES HUMAINES

Le service ressources humaines a pour principales missions :

- La conception et la mise en œuvre de l'optimisation des RH de la collectivité (recrutement, rémunération, formation, développement des compétences des agents, gestion prévisionnelle des emplois et des effectifs, santé et prévention des risques professionnels, information RH) ;
- Le contrôle, la gestion administrative et statutaire ;
- La gestion des carrières, les paies, les absences, le temps de travail dans le respect du cadre législatif et réglementaire.

L'effectif de la collectivité est composé de 15 agents employés et 2 agents en disponibilité au 31 décembre 2020 :

- Fonctionnaires : 12 ;
- Contractuels : 3.

La moyenne d'âge se situe à 39,93 ans.

Les moins de 30 ans représentent 7% de l'effectif total et les plus de 50 ans, 33%.

En 2020, la CCSSO a enregistré 4 départs correspondants à :

- 2 agent de catégorie C ;
- 1 agent de catégorie B ;
- 1 agent de catégorie A ;

et 3 arrivées en 2020 :

- 1 agent de catégorie C ;
- 1 agent de catégorie B ;
- 1 agent de catégorie A.

La CCSSO ne déplore aucun accident de travail en 2020.

Répartition des agents en fonction des filières

	FEMMES	HOMMES
FILIERE ADMINISTRATIVE	7	2
FILIERE TECHNIQUE	2	1
FILIERE ANIMATION	1	0
FILIERE SOCIALE	3	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE	1	0
TOTAL	14	3

4 agents ont pu bénéficier de formation en 2020. Certaines formations ont été annulées à la suite de la crise sanitaire.

Point COVID19 : plusieurs agents de la Communauté de Communes ont été touchés par le virus de la COVID19.

LE SECRETARIAT GENERAL

Les missions dévolues au secrétariat général sont :

- Le conseil et l'assistance à la Direction Générale et aux Elus ;
- L'organisation et la mise en œuvre des plans d'action en fonction des objectifs définis par la Présidence, la Direction Générale ;
 - L'interface Présidence/ Elus Communautaires ;
 - L'aide et le conseil aux différents services de la collectivité ;
 - L'élaboration des actes et documents administratifs ;
 - L'organisation, préparation, gestion et suivi des assemblées délibérantes (préparation de l'ordre du jour, des convocations, élaboration du compte rendu, du procès-verbal de séance et suivi des actes) ;
 - L'enregistrement des actes administratifs de la Communauté de Communes et leur transmission au contrôle de légalité en Préfecture ;
 - L'élaboration des recueils et les registres des actes administratifs ;
 - La planification des réunions de responsables de services ;
 - Être le relais des informations sur les outils de communication grand public.

En 2020, le service administration générale a vu son nombre d'instances réduit en raison de la COVID19

Réalisations :

- 7 Conseils Communautaires dont le conseil d'installation des nouveaux Conseillers Communautaires et l'élection du Président et des membres du Bureau Communautaire ;
 - 2 Bureaux Communautaires ;
 - 194 Délibérations ;
 - 21 Commissions thématiques ;
 - 42 Décisions ;
 - 88 Arrêtés ;
 - 3 Nouveaux marchés.

Les projets pour l'année 2021 sont :

- La mise en place du vote interactif afin de faciliter la tenue des instances qui va de pair avec la création d'une salle dédiée aux différentes réunions au sein de la Communauté de Communes ;
- La refonte du site internet afin que chaque service puisse être autonome dans la publication de ses informations dédiées au grand public.



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLOW

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLOW

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE

C H A P I T R E T R O I S

SERVICE TECHNIQUE

SERVICE TECHNIQUE

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLO

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE

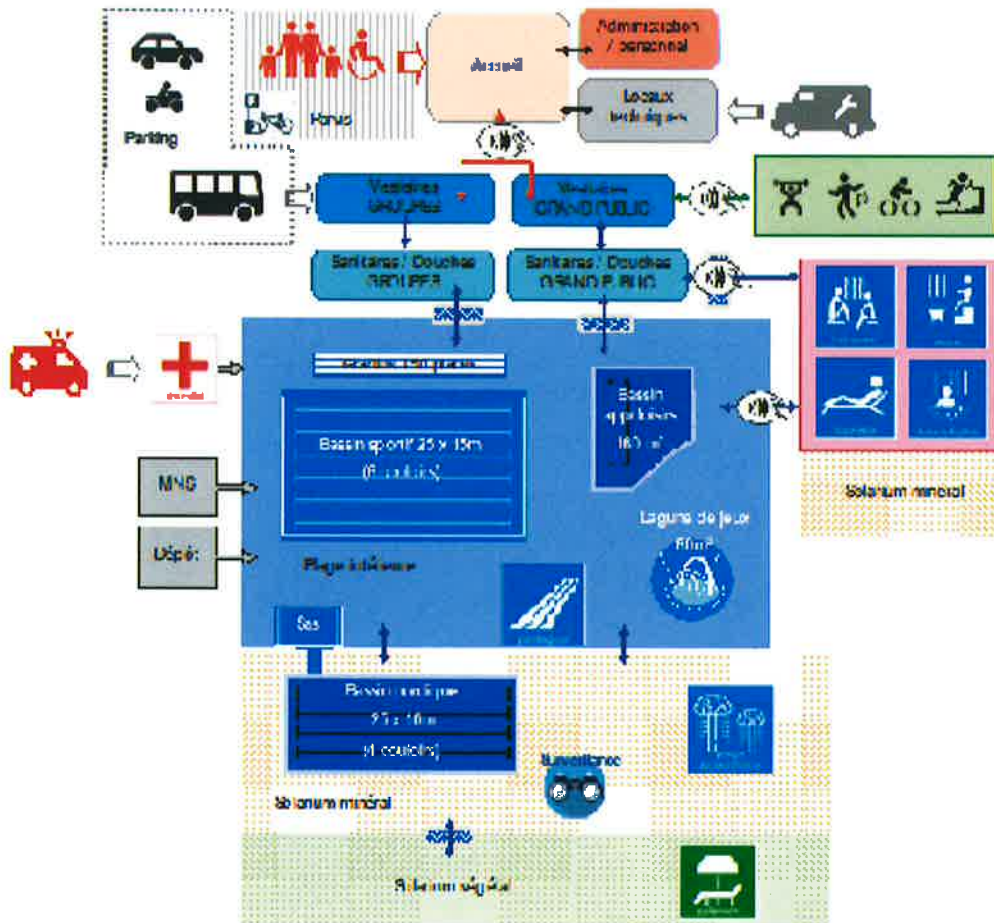


3.1 - LES GRANDS PROJETS

Centre aquatique intercommunal

Le programmeur a été missionné pour définir les besoins d'un futur centre aquatique :

Le montant de cette opération est estimé à 16 500 000 € TTC.



Une étude complémentaire de prospective financière a été menée en fin d'année afin d'établir le meilleur scénario pour le financement de ce projet.

Les partenaires financiers ont été sollicités pour un montant de 3 000 000€.



LA DIGUE DE LA NONETTE

La CCSSO a transféré sa compétence "Prévention des Inondations" à L'Entente Oise-Aisne le 13 février 2018.

L'Entente Oise-Aisne Établissement Public Territorial de Bassin, a été désignée, par arrêté préfectoral du 3 janvier 2019, gestionnaire de la digue de la Nonette à Senlis et Villemétrie.

La réalisation des travaux de confortement des digues de Senlis et Villemétrie est entrée dans sa phase opérationnelle le 6 juillet 2020.

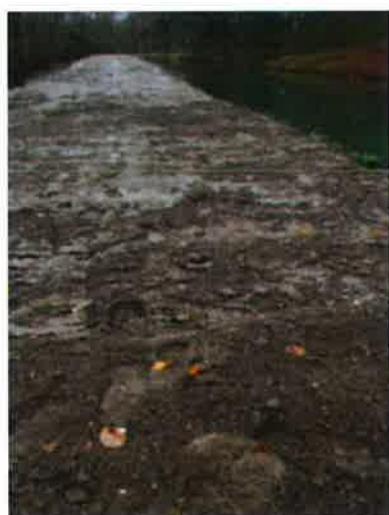
Après plusieurs années d'études, le déversoir de la digue de Senlis, ouvrage classé car situé à proximité d'un monument historique, a été restauré selon les recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France, en préservant au mieux les caractéristiques et l'aspect historique de l'ouvrage. Les travaux de confortement du déversoir répondent à une exigence de sécurité, pour éviter le risque de rupture de celui-ci. En permanence en eau, il assure une dérivation d'une partie de la Nonette vers le Saint-Urbain. L'opération a eu lieu entre le 7 et le 14 août.

À Senlis, la pose des palplanches, sur environ 350 mètres linéaires également, a commencé vers le 17 août.



Parallèlement les digues de Villemétrie et de Senlis ont été reprofilées, décaissées (retrait des matériaux de surface) puis rechargées et compactées en matériaux drainants (permettant les écoulements dans la digue). Un géotextile a ensuite été posé afin d'étanchéifier la digue, qui a été rechargée en terre pour arriver au niveau prévu dans le projet.

Les travaux de confortement du déversoir ont débuté à partir du 17 novembre. Le soubassement en pierre de taille du déversoir a été repris. Les pierres de Saint Maximin altérées ont été remplacées par de nouvelles pierres de même provenance.



La remise en état du site et des accès a eu lieu le 14 décembre 2020. Une zone humide a été restaurée, avec la mise en place de mesures compensatoires (plantation d'arbres pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages).

Concernant le déversoir de la digue de Senlis, les travaux ont été plus longs et compliqués du fait des contraintes architecturales car le déversoir est un ouvrage classé.

TRAVAUX DE REQUALIFICATION DE LA ZAE SENLIS SUD OISE

En 2019, la CCSSO a souhaité lancer un programme de requalification de la ZAE Senlis Sud Oise, à l'identique des travaux réalisés pour l'Avenue Eugène Gazeau.

La mission de maîtrise d'oeuvre a été attribuée au bureau d'études URBANIA.

Le 27 mai 2020, les services ont déposé une déclaration préalable de travaux, auprès du service urbanisme de Senlis.

Le programme a été revu en septembre 2020 afin de se consacrer prioritairement sur l'Avenue Etienne AUDIBERT. Des négociations ont été entreprises afin d'acquérir une parcelle qui permettrait d'aménager une plateforme de retournement dans cette avenue et créer du stationnement.

AMENAGEMENT DU CHEMIN DES ROULIERS

La CCSSO a financé les travaux d'aménagement du chemin des Rouliers nécessaires à la desserte du site AMAZON.

Ces travaux ont été réceptionnés le 28 septembre 2020 par la DIR Nord.

QUARTIER ORDENER

Après la réhabilitation du bâtiment 1 du quartier Ordener, inauguré le 5 février 2020, les études de maîtrise d'oeuvre menées en 2020 vont permettre de rénover le bâtiment 6 en 2021.

Le montant de l'opération est estimé à 1 249 000 euros HT.





LA FIBRE OPTIQUE

Le territoire de la CCSSO est entièrement raccordé à la fibre. Le coût total de l'opération est de 5 097 120 euros auquel il faut ajouter 93 240 euros correspondant aux régularisations de prises créées en 2020

COMMUNES	NOMBRE DE PRISES INSTALLEES
AUMONT EN HALATTE	272
BARBERY	294
BOREST	171
BRASSEUSE	84
CHAMANT	578
COURTEUIL	309
FLEURINES	1022
FONTAINE CHAALIS	183
MONTEPILLOY	79
MONT L'EVEQUE	267
MONTLOGNON	105
PONTARME	457
RARAY	101
RULLY	387
SENLIS	8793
THIERS SUR THEVE	544
VILLERS SAINT FRAMBOURG OGNON	382
NOMBRE DE PRISES	14028

3.2 - LE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif a pour mission de s'assurer que les installations d'assainissement non collectif sont conçues, implantées et entretenues de manière à ne pas présenter de risques sanitaires et environnementaux ou de nuisances pour les bénéficiaires et leur voisinage. Cela passe par plusieurs types de contrôles :

- Le diagnostic de l'existant (ou initial) ;
- L'examen préalable de conception pour la création ou la réhabilitation d'une installation. Il est réalisé à partir des éléments fournis par l'utilisateur : une étude de sols effectuée par un prestataire agréé et un formulaire d'installation d'un Assainissement Non Collectif signé par le maire de la commune concernée ;
 - La vérification de l'exécution dans le cadre de la création ou de la réhabilitation d'une installation neuve est effectuée avant remblai des tranchées ;
 - Le contrôle périodique de bon fonctionnement dans le cadre d'une vente immobilière, contrôle obligatoire demandé par le notaire.

	2018	2019	2020
CONTROLE DE CONCEPTION	7	19	11
CONTROLE DE REALISATION	7	12	10
CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT	33	39	36
CONTROLE DE CONFORMITE	1	0	0
CONTRE VISITE	0	1	1
DIAGNOSTICS INITIAUX	0	0	4

Lors du Conseil Communautaire du 17 décembre 2020, les conseillers communautaires ont approuvé la nouvelle tarification mise en place à compter du 1er janvier 2021 :

TYPE DE PRESTATION	TARIFS VEOLIA	TARIFS USAGERS	
		2020	2021
CONTROLE DE DIAGNOSTIC DE L'EXISTANT (OU INITIAL)	104,50€	104,50€	118,75€
CONTROLE DE BON FONCTIONNEMENT	198,00€	198,00€	247,50€
CONTROLE DE CONCEPTION	99,00€	99,00€	123,75€
CONTROLE DE REALISATION	192,50€	195,50€	240,63€
CONTRE VISITE	99,00€	99,00€	123,75€

Cette nouvelle tarification a pour but de prendre en compte les frais de gestion administrative des dossiers.

3.3 - ENTRETIEN

La CCSSO a la charge de l'entretien des voies de circulation douce et des voiries des Zones d'Activités Economiques.

VOIES DOUCES

La CCSSO a signé une convention de remboursement avec la ville de Senlis afin qu'un chantier d'insertion assure l'entretien de la voie verte de Senlis.

Pour la voie de circulation douce Senlis-Chamant, l'entretien est assuré par un prestataire extérieur. La commune de Chamant continue d'assurer la tonte des espaces engazonnés.

VOIRIES DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES

La CCSSO intervient sur les voiries des ZAE suivantes :

- "Senlis Sud Oise" à Senlis ;
- "Les Communes" à Fleurines ;
- "Le Poteau" à Chamant ;
- "Villevvert" à Senlis ;

pour l'entretien paysager, les petites réparations, la signalisation horizontale et verticale et le balayage mécanique.

En 2020, une convention de fourrière a été signée pour l'enlèvement des véhicules "ventouses".

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLO

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE



CHAPITRE QUATRE

SERVICE PETITE ENFANCE - ACTION SOCIALE

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLOW

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE





4.1 – LE SERVICE PETITE ENFANCE

Afin de répondre au mieux aux demandes des familles, la CCSSO s'est dotée d'un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et d'une Halte-Garderie Itinérante (HGI).

L'équipe du service petite enfance a orienté ses actions auprès des familles, des enfants, et des différents professionnels en définissant des valeurs primordiales pour un travail bienveillant et de qualité à partir d'observations ou de situations vécues.

La pédagogie du service est basée sur trois principes fondamentaux :

- Le respect des besoins de l'enfant et des parents : Les parents sont reconnus comme étant les « premiers éducateurs de leur enfant ». Ils sont des partenaires privilégiés dans la prise en charge des enfants par les professionnels. Dans chacun des modes d'accueil, le maintien du lien est essentiel entre les parents et les professionnelles;

- Le libre arbitre dans le jeu car il est indispensable dans la vie de l'enfant. Il permet à ce dernier de mieux se connaître, de découvrir ce qui l'entoure et d'entrer en contact avec les autres;

- Un discours commun des professionnels : l'équipe se tient à disposition des parents et des assistantes maternelles. Elle se rend réellement disponible et à l'écoute de leurs demandes. Dans la mesure du possible, une réponse commune est donnée tant au niveau des questions législatives que des questions liées au développement de l'enfant.

Dans ce cadre, chaque structure fonctionne indépendamment mais le service petite enfance organise régulièrement des actions passerelles :

- Des conférences
- Des moments festifs : fête de Noël, fête de la petite enfance, pique-nique...
- La grande semaine de la petite enfance,
- Des réunions de présentation des différents modes de garde du territoire

LE RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

Le RAM accueille les enfants et leur assistante maternelle dans des salles communales de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise et propose des ateliers d'éveil, de motricité et de patouille, en fonction d'un planning préétabli par trimestre.

Le RAM possède une salle d'activité qui reste installée dans les locaux de la



CCSSO et se veut également d'être itinérant en se déplaçant dans les communes suivantes :

- Pontarmé ;
- Thiers Sur Thève ;
- Chamant ;
- Villers-Saint-frambourg-Ognon ;
- Fleurines ;
- Rully.



Le RAM, pour les parents/futurs parents c'est :

- Un lieu d'information sur les différents modes de garde ;
- Un lieu où trouver les coordonnées d'une assistante maternelle agréée proche de chez soi ou de son lieu de travail ;
- Une aide dans les différentes démarches administratives liées à la fonction d'employeur ;
- Une information sur les prestations auxquelles peut prétendre tout employeur d'une assistante maternelle ou d'une garde à domicile ;
- Un espace de médiation en cas de litige avec un salarié ;
- Un espace de documentation actualisé (modèle de contrat, fiches techniques...).



Le RAM, pour les assistantes maternelles agréées c'est :

- Un lieu de rencontre, de parole et d'échanges (information, débat, animation...);
- Une mise en relation avec les parents à la recherche d'une assistante maternelle (disponibilité) ;
- Un lieu d'information sur leur statut (rémunération, congés payés...);
- Un lieu où les enfants participeront à des temps d'éveil en leur compagnie;
- Un service de documentation spécifique à leur disposition (tarif en vigueur, contrat de travail, fiche technique...);
- Un espace de médiation en cas de différend avec un employeur.



Le RAM, pour les futures assistantes maternelles c'est :

- Un lieu d'information sur les conditions d'accès et d'exercice du métier et sur les aides financières possibles à l'installation,
- Un lieu d'information sur les droits et les devoirs des assistantes maternelles.

Les actions et le fonctionnement de l'année 2020 ont été impactés par la crise de la COVID19. En effet, la crise sanitaire a eu des conséquences dans la gestion des modes de garde. Des protocoles sanitaires ont été instaurés, des ateliers ont été annulés, mais des activités ludiques à distance ont vu le jour avec des défis hebdomadaires. Le personnel a dû faire face à une recrudescence de conflits et apporter un soutien psychologique au public.



LA HALTE GARDERIE ITINERANTE

La Halte-Garderie Itinérante a pour mission d'accueillir les jeunes enfants dont les parents résident sur le territoire de la CCSSO. C'est un service d'accueil qui veille à la sécurité, au bien être et au développement des enfants qui lui sont confiés en favorisant un espace d'éveil, de sociabilisation et d'échanges pour les enfants et les familles.

Créée en 2010, elle permet d'offrir un mode d'accueil collectif et de proximité souple répondant aux besoins des familles vivant en milieu non urbain et peut accueillir 11 ou 12 enfants de 4 mois à 4 ans suivant le planning hebdomadaire suivant :

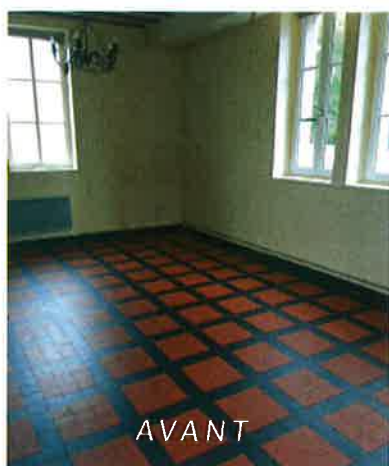
JOURS	COMMUNES	DEMI-JOURNEE	JOURNEE
LUNDI	FONTAINE CHAALIS	9H00 - 12H00	9H00 - 17H00
MARDI	PONTARME	9H00 - 12H00	9H00 - 17H00
JEUDI	VILLERS ST FRAMBOURG OGNON	9H00 - 12H00	9H00 - 17H00
VENDREDI	BARBERY	9H00 - 12H00	9H00 - 17H00

La structure concourt à l'intégration des enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique.

Face à la crise sanitaire de la Covid19, le service a été fermé en mars 2020. Durant cette période, le service a gardé le lien avec les familles par téléphone et l'envoi de mails. Chaque lundi, le service a envoyé aux parents 3 fiches "activité" ayant pour thèmes :

- Activités manuelles ;
- Exercices de motricité ou yoga ;
- Activités de "patouille" ;
- Recettes de sucrées ou salées à réaliser avec les enfants ;
- Ateliers Do It Yourself (fais le toi-même).

Un protocole sanitaire en lien avec le guide gouvernemental de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) a été mis en place à la réouverture du service en septembre.



La mise en place d'un nouveau logiciel a modernisé les modes de règlement. Les familles utilisant les services de la HGI peuvent désormais régler leur facture par :

- Chèque bancaire ;
- Chèque Emploi Service Universel (CESU) ;
- Virement bancaire.

Des travaux sur le site de Fontaine Chaâlis ont été effectués sur les conseils de la PMI en partenariat avec la Mairie afin d'offrir un environnement plus adapté et sécurisé pour les jeunes enfants.

Ces travaux ont consisté :

- En la modification du sol en PVC ;
- En une réorganisation des espaces ;
- En l'installation d'un point d'eau proche de l'espace "change" ;
- En l'aménagement de l'espace cuisine (lave-vaisselle, plan de travail, meuble de rangement ...).

L'année 2020 n'est pas représentative du fonctionnement de la HGI car la structure a été fermée 6 mois. Les charges de personnel ont donc diminué et les agents en arrêt n'ont pas été remplacés. La prestation de service versée par la CAF a également diminué ainsi que la participation des familles. Pour compenser ces pertes, la CAF versera en 2020 une aide exceptionnelle qui a été estimée pour la CCSSO à 36 317€.

LES ACTIONS COMMUNES AUX DEUX STRUCTURES

Les services RAM et HGI réalisent des actions communes envers les parents et les enfants :

- Conférence sur l'alimentation le 13 octobre 2020, animée par une psychologue et une nutritionniste. Quatre assistantes maternelles étaient présentes accompagnées d'une maman du RAM ainsi que deux mamans de la HGI ;

- Fête de la petite enfance « la ferme Tiligolo », spectacle et ferme pédagogique, s'est déroulée le 18 septembre à Barbery tout en respectant les gestes barrière. 71 personnes étaient présentes.



NOS PARTENAIRES



4.2 - LA MAISON FRANCE SERVICES ITINERANTE

Ce nouveau service de la CCSSO a pour but de réduire les inégalités sociales et renforcer la cohésion du territoire. Pour les habitants, il favorisera l'accès au service public et permettra d'informer et d'apporter un service de proximité.

Afin de répondre aux besoins des usagers, la MFSi recrutera deux agents qui, dans un véhicule aménagé, se rendront dans les communes de la CCSSO pour :

- assurer un service de proximité ;
- informer et orienter ;
- mettre à disposition des outils numériques pour les démarches ;
- accompagner les usagers qui le souhaitent dans leurs démarches administratives.

Pour réaliser ces missions, de nombreux partenaires participent à l'élaboration de ce projet :

- Caisse d'Allocations familiales (CAF) ;
- Pôle emploi ;
- La Poste ;
- Les Ministères de la Justice et de l'Intérieur ;
- La Direction Générale des Finances Publiques ;
- La Caisse d'Allocations Retraites et Santé au Travail (CARSAT) ;
- La Mutualité Sociale Agricole (MSA) ;
- et la Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM).

Coût de l'investissement (véhicule aménagé, matériel informatique) : 67 712,34€ HT

Subventions (DETR, FEADER, Rotary Club*) : 54 169,94 €

Reste à charge de la collectivité : 13 542,40 €

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLO

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE

C H A P I T R E C I N Q

SERVICE ATTRACTIVITE TERRITORIALE

Envoyé en préfecture le 12/07/2021

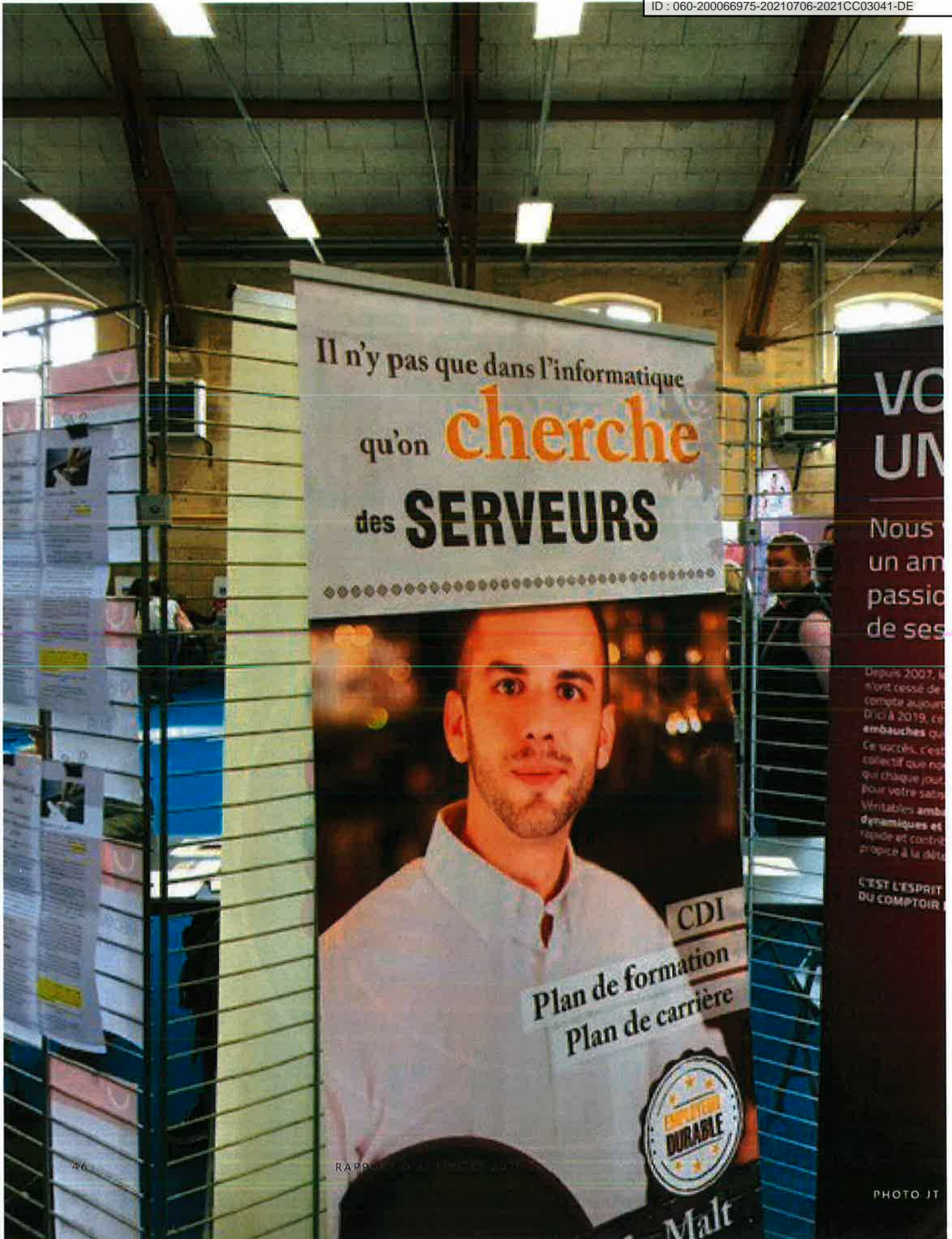
Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLOW

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE





Il n'y pas que dans l'informatique
qu'on **cherche**
des **SERVEURS**



CDI

Plan de formation
Plan de carrière



Malt

VO
UN

Nous
un am
passio
de ses

Depuis 2007, le
n'ont cessé de
compte aujour
Dici à 2019, ce
embauches qu
Ce succès, c'est
collectif que no
qui chaque jour
pour votre satis
Véritables amb
dynamiques et
rapide et contré
propre à la déte

C'EST L'ESPRIT
DU COMPTOIR

5.1 – LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

La CCSSO est compétente pour les actions de développement économique, la création et la gestion des zones d'activités, le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire. Elle est également compétente dans la promotion du territoire, notamment par la création d'un office de tourisme. La CCSSO a fusionné l'office de tourisme communautaire avec celui de l'Aire Cantilienne en 2018, donnant naissance à l'association «Chantilly-Senlis Tourisme».

Sous forme de concours à l'économie locale et à l'emploi, le service a apporté :

- Un soutien financier à la Mission Locale pour l'Emploi des Jeunes qui a pour but l'accompagnement au projet individuel des jeunes du territoire et l'aide à la recherche d'emploi - montant : 37 733 € ;
- Un soutien financier à Proch'emploi qui met en relation des entreprises avec les demandeurs d'emploi, soutenu par une plateforme agrégeant toutes les offres d'emplois sur le sud de l'Oise - montant : 3 328,50€
- Un soutien financier à Initiative Oise Sud. Cette structure aide les porteurs de projets pour la création, reprise et développement d'entreprises (soutien technique et financier) - montant : 16 319,55€
- Et a adhéré à la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Anonyme CEEBIOS (Société de recherche en biomimétisme) par l'achat d'actions - montant : 8 000€

Face à l'épidémie de la COVID-19 et aux mesures sanitaires, la CCSSO a :

- Exonéré de loyer, pour un trimestre, les entreprises locales des bâtiments 1, 6 et 9 du Quartier Ordener, afin de soutenir l'économie locale ainsi que les emplois sur le territoire ;
- Participé à hauteur de 100 000 euros au Fonds COVID Relance en partenariat avec la Région et la banque des territoires. Cette aide financière se traduit par des aides remboursables, sans garanties ni intérêts à destination des TPE et des établissements de l'Economie Sociale et Solidaire ;
- A mis en place des newsletters quotidiennes pendant la crise sanitaire afin d'accompagner les entreprises en diffusant des informations au sujet des différentes aides, nouvelles restrictions, la gestion des ressources humaines, les obligations (notamment durant le premier confinement) ;
- Reporté le reversement de la taxe de séjour du 1er semestre 2020, au mois de janvier 2021. Ce report permettra aux déclarants de préserver leurs trésoreries, mais ne sont pas dispensés d'effectuer leur déclaration mensuelle.

L'opération KEETIZ – aide aux commerçants a démarré courant décembre 2020 avec pour objectifs la promotion et l'incitation, par avantages financiers, à consommer dans les commerces locaux et restaurants, qui ont fait l'objet de fermetures administratives durant les deux périodes de confinements successives. Cette opération se prolonge en 2021 pour un coût de 60 340€ avec la participation de la Ville de Senlis et de la Société Intermarché - Intervilaumag" de Senlis.

Foliz

Dès le 09 décembre

Vos commerçants de la communauté de communes de **Senlis Sud Oise** vous récompensent !

20%
de vos achats remboursés CASH
avec l'appli **Keetiz**

Je découvre les commerces
Je paye par CB
Je capotte des €

Dotations 35 000€ jusqu'à épuisement

Senlis Sud Oise
Keetiz
avec la participation de
Senlis, Senlis Sud Oise, Intermarché

Le service "Attractivité territoriale" de la CCSSO accompagne techniquement en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Mairie de Barbery pour la reprise du dernier restaurant de la commune afin de maintenir un commerce ouvert, garant de convivialité et de dynamisme pour un montant de 2 400€. Ce projet consiste en sa définition (labellisation Bistrot de Pays, création des meublés de tourisme, etc.), sa recherche de financement et le montage des dossiers de subventions. Elle aide également la Mairie de Rully, pour la reprise de son avant dernier commerce (café) fermé au printemps 2019.

Une newsletter est envoyée hebdomadairement par mail à toutes les entreprises du territoire contenant une information concrète et pratique les obligations dans le cadre de la crise sanitaire, les dispositifs du plan de relance, les aides financières, les aides à la rénovation énergétique, etc...

Une convention avec la Chambre de Commerce et d'Industrie – volet commerce a été signée permettant de mettre à disposition des commerçants un agent un jour par semaine, pouvant les conseiller sur les nouvelles aides, les problématiques de la transmission d'entreprises, la digitalisation, les méthodes de ventes, etc... Ce partenariat a permis de labelliser deux commerces « Qualité commerce » pour un coût de 13 360€.

5.2 - TRANSITION CLIMATIQUE ENERGETIQUE - NOUVELLES MOBILITES

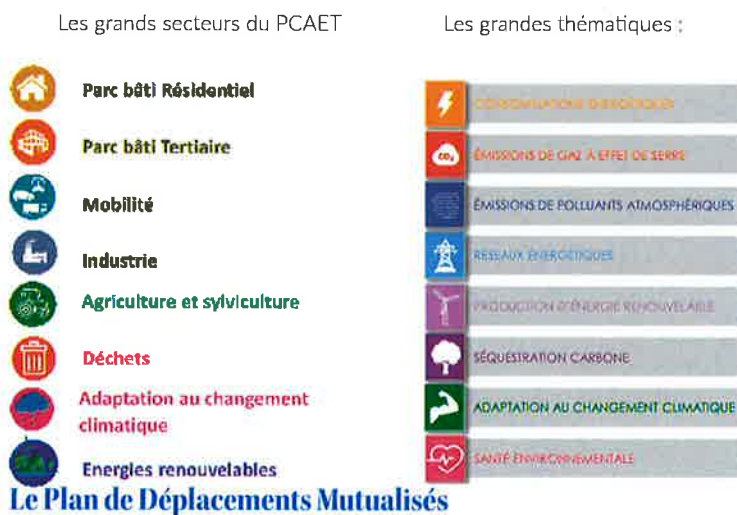
La Loi relative à La Transition Energétique pour la Croissance Verte (LTECV), vise à permettre aux Communautés de Communes de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer leur indépendance énergétique tout en offrant à leurs entreprises et habitants l'accès à l'énergie à un coût compétitif.

En partenariat avec les intercommunalités voisines, trois grandes études en réponse à ces missions ont vu leur aboutissement en 2020 et verront leur déploiement à partir de 2021.

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La CCSSO a finalisé son plan d'action pour les années à venir afin d'atténuer les effets du changement climatique, développer les énergies renouvelables et maîtriser la consommation d'énergie.

46 fiches actions ont été rédigées afin d'atteindre les objectifs. Ce plan d'action a été arrêté en Conseil Communautaire afin de le déposer aux autorités environnementales. Les premières actions déployées en 2021 auront pour priorité la sensibilisation à la rénovation énergétique.



La CCSSO a, également, finalisé son plan d'actions afin de déployer des solutions de mobilités diversifiées et répondre aux besoins des trajets quotidiens des habitants, tout en rendant les déplacements plus vertueux pour l'environnement.

Le Conseil communautaire du 17 décembre 2020 a choisi 34 actions, avec des objectifs à atteindre avant 2030 selon 4 axes stratégiques :

- Une mobilité partagée et harmonisée à l'échelle du sud de l'Oise pour permettre l'accès aux différents pôles (Gare de Creil, gares ferroviaires) et bassins d'emplois ;
- Une mobilité renforcée par l'utilisation des modes actifs (marche, vélos, etc...) qui permet d'améliorer la qualité du cadre de vie à travers une mobilité apaisée, renforçant l'inclusion sociale et favorable à la santé ;
- Une mobilité diversifiée, appuyée sur des réseaux existants tout en développant des solutions de mobilité en réponses aux besoins multiples des usagers (pôle d'échange multimodale, aire de covoiturage, aire de mobilités rurales, organisation de la logistique dans les espaces urbains, etc...) ;
- Une mobilité planifiée, prise en compte dans l'aménagement du territoire et le développement des services.

Ce plan d'actions constitue une feuille de route afin de remplir les objectifs de diminution de l'impact environnemental mais ne représente pas une obligation de déploiement dans sa totalité. Toutes les actions ne seront pas portées par l'intercommunalité.

Le schéma directeur des voies douces

Les deux intercommunalités Senlis Sud Oise et Aire Cantilienne ont manifesté le besoin de mener une réflexion sur les voies douces à l'échelle intercommunale, en collaboration avec des maires, des associations des usagers du vélo et des EPCI.

Le schéma directeur répond aux plans d'actions du Plan Climat Air Energie Territorial et du Plan de Déplacements Mutualisés dans l'objectif de réduire la part de la voiture dans les déplacements du quotidien.

Un maillage du territoire a été défini, la priorisation des voies identifiées ainsi qu'un Plan Pluriannuel d'Investissements pour réaliser l'ensemble des liaisons sur la durée du mandat.

L'aménagement des premières voies cyclables débutera sur l'année 2022 avec les liaisons suivantes :

2021-2022		COUT TRAVAUX
35	AUMONT - SENLIS	385 527€
38	AUMONT - FLEURINES	274 633€
38	SENLIS - PLATEFORME LOGISTIQUE - CHAMANT	106 836€
40	BARAY - CHAMANT - BEGON - BALAGNY CHAMANT	0 131€
63	OGNON - CHAUSSEE BRUNEHAUT	3 706€
65	FLEURINES - VILLERS ST FRAMBOURG OGNON	14 513€
66	VILLERS ST FRAMBOURG OGNON	5 682€

Des aides seront mobilisables à hauteur de 80% auprès de l'Etat, de la Région Hauts-de-France et du Département.



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLOW

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLOW

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLO

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE



6.1 – PRESENTATION DU SERVICE

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise (CCSSO) assure, sur son territoire, la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés produits sur l'ensemble des communes membres.

Le Grenelle de l'Environnement, puis la Loi de Transition Energétique, ont fixé des objectifs de réduction à la source et de tri des déchets aux collectivités compétentes, lesquelles encouragent chaque usager à modifier son comportement pour limiter sa production de déchets, en modifiant ses habitudes de consommation, en accroissant son geste de tri et en diminuant ses ordures ménagères résiduelles.

L'année 2020 ne peut pas être considérée comme une année « normale ». La crise sanitaire de la COVID 19 a engendré le confinement de la population de mars à avril et fortement modifié les habitudes de vie.

Les usagers, bloqués chez eux, ont rangé, trié, jeté. La production d'ordures ménagères et d'encombrants a donc sensiblement augmenté entre 2019 et 2020, alors que nos ambitions sont bien de faire diminuer ces volumes en incitant au tri.

Les déchetteries, fermées le 17 mars 2020, puis partiellement réouvertes à compter du 24 avril 2020, n'ont pas permis à nos habitants d'évacuer les déchets produits et ces derniers ont été collectés dans le cadre de la collecte en porte à porte, augmentant les tonnages habituels.

Un plan de continuité a été mis en place par notre prestataire de collecte garantissant le maintien de la collecte en porte à porte pendant toute la durée du confinement ;

Seule la collecte des déchets verts a été suspendue trois semaines, en raison de nombreux cas de COVID19 rencontrés chez notre prestataire.



TYPE DE COLLECTE	2019	2020	SMDO	NATIONAL*
VERRE	34 KG/HAB	38 KG/HAB	28 KG/HAB	37 KG/HAB
DÉCHETS VERTS	53 KG/HAB	57 KG/HAB	65 KG/HAB	NON COMMUNIQUÉ
ENCOMBRANTS	11 KG/HAB	17 KG/HAB	9 KG/HAB	NON COMMUNIQUÉ
ORDURES MÉNAGÈRES	196 KG/HAB	204 KG/HAB	226 KG/HAB	217 KG/HAB
TRI SÉLECTIF	82 KG/HAB	87 KG/HAB	66 KG/HAB	50 KG/HAB

* données ADEME 2016



LES ETUDES EN COURS

Le contexte législatif et réglementaire français oblige la CCSSO à harmoniser son mode de financement du service de collecte des déchets ménagers avant le 31 décembre 2021.

En effet, La CCSSO gère, depuis le 1er janvier 2017, deux modes de financement :

- La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) pour les communes d'Aumont en Halatte, Chamant, Courteuil, Fleurines et Senlis ;
- La Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (REOMI) pour les douze autres communes du territoire.

Un délai supplémentaire de deux années a été attribué par la loi de finances 2021, portant la date limite pour l'harmonisation du financement du service au 31 décembre 2023.

Une étude d'harmonisation et d'optimisation du service est actuellement en cours pour aider la collectivité à faire son choix.



LES MARCHES

Deux avenants au marché relatif à la collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise ont été votés au cours de l'année 2020.

Le premier, voté le 25 février 2020, porte sur la prolongation de la collecte hebdomadaire des déchets verts entre le 15 novembre et le 15 décembre et ce pendant toute la durée du marché.

Le second avenant, voté le 17 décembre 2020, concerne des modifications organisationnelles de la collecte des déchets ménagers et assimilés afin de répondre au mieux aux besoins des usagers à appliquer des le 1er janvier 2021.



PRESTATIONS	ORGANISATION EN PLACE	MODIFICATIONS APORTEES EN 2021
COLLECTE DU CENTRE-VILLE DE SENLIS		
ORDURES MENAGERES	MARDI-VENDREDI	LUNDI-JEUDI
DECHETS VERTS	JEUDI	LUNDI
SELECTIF	LUNDI-JEUDI	MARDI - VENDREDI
COLLECTE DES CARTONS DES PROFESSIONNELS		
COLLECTE DES CARTONS	VENDREDI	SUPPRESSION ET INTEGRATION A LA COLLECTE DES EMBALLAGES

PRESTATIONS	ORGANISATION EN PLACE	MODIFICATIONS APORTEES EN 2021
VALORISATION DES DECHETS MENAGERS DE SENLIS		
DÉCHETS VERTS ORDURES ET EMBALLAGES MENAGERS	ERMENONVILLE QUAI DE TRANSFERT DE ST LEU D'ESSERENT	ACCES PAR AUTORISATION DU SMDO A LA PLATEFORME DE VALORISATION DE VILLERS SAINT PAUL ET NOGENT SUR OISE

Trois consultations sous la forme de procédures adaptées ont été publiées courant 2020 concernant :

- La fourniture de sacs pour la collecte des ordures ménagères résiduelles et du tri sélectif attribuée à la société TOUSSAC ;
- La fourniture de sacs en papier biodégradables et compostables pour la collecte des déchets verts attribuée à la société TAPIERO ;
- La fourniture de conteneurs roulants pour la collecte des déchets ménagers attribuée à la société SULO.

TARIFS ET TAUX VOTES

Pour les habitants soumis à la REOMI, les tarifs d'abonnement et de coût de la levée ont été reconduits pour l'année 2020 ainsi que ceux concernant les forfaits déchets verts.

ABONNEMENT ANNUEL (FORFAIT SANS LEVEE)		COÛT DE LA LEVEE
BAC 120L	132 €	2,80 €
BAC 240L	150 €	4,60 €
BAC 340L	164 €	6,10 €
BAC 660L	206 €	10,90 €
SACS 100L ROUGES	132 €	2,50 €
ABONNEMENT MINIMAL	132 €	
POSE D'UNE SERRURE	2 €	
FORFAIT ANNUEL DECHETS VERTS		
MISE EN PLACE D'UN NOUVEAU CONTRAT		70 €
DEUXIEME ANNEE ET SUIVANTES		50 €

Pour les habitants dépendant de la TEOM, deux zones sont définies, les taux votés en 2019 ont été également reconduits pour l'année 2020.

Zone 1 - Senlis : 8%

Zone 2 - Aumont en Halatte, Chamant, Courteuil et Fleurines : 6%

ACTIONS DE SENSIBILISATION

Composteurs

La CCSSO propose à tous les habitants du territoire des composteurs à prix préférentiels en plastique ou en bois avec différents volumes.

COMPOSTEURS EN PLASTIQUE	
400L	17 €
600L	24 €
COMPOSTEURS EN BOIS	
400L	23 €
600L	26 €
BIO-SEAU	1.50€

Animations

Du fait du COVID19, seules deux animations dans les écoles ont pu être assurées en janvier et février 2020.

6.2 - LE SERVICE "LIVRAISON A LA DEMANDE"

Au regard d'une demande de plus en plus importante de rapprochement des services publics vers les usagers, la CCSSO a souhaité faire évoluer ses services et répondre aux besoins de ses habitants,

L'usager n'a plus à se déplacer à la Communauté de Communes aux horaires d'ouverture au public, l'ambassadeur de tri va vers lui.

Ainsi, pour toute demande d'obtention de bacs ou composteurs, pour toute information ou conseil dans l'application des consignes de tri des déchets ménagers, les habitants du territoire prennent rendez-vous avec notre ambassadeur de tri par courriel ou par téléphone.

Les rendez-vous pour les livraisons peuvent être selon les demandes et disponibilités

Afin de connaître l'avis des usagers, un questionnaire de satisfaction est diffusé à l'issue de la livraison ou de la prestation. Pour 2020, le taux de satisfaction est de 99%.

Le service à la demande a été mis en place dès avril 2020, durant le confinement, et a permis de maintenir le lien avec les usagers. Une communication auprès des mairies, via le site internet et facebook a été effectuée.



Envoyé en préfecture le 12/07/2021

Reçu en préfecture le 12/07/2021

Affiché le 12/07/2021

SLOW

ID : 060-200066975-20210706-2021CC03041-DE



30 AVENUE EUGENE GAZEAU - 60300 SENLIS
TEL. : 03.44.99.08.60
[HTTPS://WWW.CCSSO.FR](https://www.ccso.fr)